

# SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le 19 octobre, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H30 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 12 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents** : MAZOUÉ Dominique - BRECHOIRE Dominique - CLEMENCEAU Marie-France - CRAIPEAU Pascal - BARCQ Martial - MARTIN Xavier - GUÉRARD Jean-Luc - BERTIN Aurélie - BOUHIER Valentin - BRELET Alain - DUMARCHÉ Daniel - GROSSIAS Emmanuelle

**Excusés** : CHAUVEAU Franck - SAMAR Robert

**Absents** : LEROUX Robert

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mr GUÉRARD Jean-Luc.

---

## **1/ AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES MARTINIÈRES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise TP Jacky Barraud pour le terrassement du futur parking de la salle des Martinières.

Le montant des travaux est de **13 782,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 13 782,00 € HT pour la création de places de parking supplémentaires à la salle des Martinières.

Monsieur le Maire ajoute qu'une opération « plantations » aura lieu en partenariat avec la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et une demande sera faite auprès de l'école de POUILLÉ concernant la participation des élèves de CP et CE1 à cette opération.

## **2/ PRÉSENTATION DES MODÈLES D'ABRIBUS ET VALIDATION DU PLAN D'IMPLANTATION**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents modèles et devis pour la mise en place d'un abribus sur le parking de la Place du Puits Court.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le modèle Altos V3 de l'entreprise ABRI SERVICES DÉVELOPPEMENT de 4,50 mètres de long avec un caisson publicitaire et un retour de 1 mètre
- valide l'emplacement, avec un aménagement PMR.

Le devis est actualisé par ABRI SERVICES DÉVELOPPEMENT pour l'abribus choisi par le conseil municipal pour un montant de 6 640 € HT, pose comprise.

### **3/ PROPOSITION D'ACQUISITION DE L'ABRIBUS EXISTANT PAR LA GÉRANTE DU BAR-TABAC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Mme Eliane GARÇONNET, gérante du bar-tabac, pour l'acquisition de l'abribus existant voué à être démolé dans un premier temps.

Cet abribus mesure 38 m<sup>2</sup> dont 26 m<sup>2</sup> de préau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter ce sujet à une prochaine réunion de conseil municipal.

### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION POUR LE PROJET D'ABRIBUS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la possibilité d'un cofinancement Département / Région pour implanter un arrêt de car PMR. Il a pris conseil auprès du Département pour un abribus transparent, moins imposant que l'actuel, tout en maintenant l'accès PMR.

Voici le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Mobilier	6 640 €	CVT (50 %)	17 373 €
Aménagement PMR	28 107,31 €	Région (30 %)	10 424 €
<b>Total HT</b>	<b>34 747,31 €</b>	Autofinancement	13 899,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet
- approuve le plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région pour une subvention
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

### **5/ NOUVEAUX PLANS DES AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTE DE NALLIERS ET ROUTE DE MOUZEUIL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des réunions ont eu lieu sur place en septembre, et que le département a refait les plans pour les aménagements de sécurité des Route de Nalliers et Route de Mouzeuil.

Il présente tous les courriers et mails reçus des habitants consultés pour avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de revoir le projet de la Route de Nalliers.

Le projet de la Route de Mouzeuil est validé sur le nouveau dispositif retenu : une chicane. Monsieur la Maire va approfondir le projet en prenant l'attache de la SPL. Dans ce cas, le conseil municipal réexaminera le dossier pour une réalisation en début d'année 2019.

### **6/ CHANGEMENT D'ATTRIBUTION POUR LA PARCELLE AC 144 SITUÉE CHEMIN DU FRÊNE**

Monsieur le Maire explique que Mr Dominique BRÉCHOIRE ne souhaite plus entretenir la parcelle AC 144 située Chemin du Frêne. Cette parcelle est donc attribuée à un autre agriculteur de POUILLÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide du nouvel attributaire : Mr Hervé CRAIPEAU.

### **7/ ÉGLISE SAINT RÉMI : CHOIX POUR LA MISSION SPS ET CT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis pour la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) et CT (Contrôle Technique) concernant la restauration de l'église Saint Rémi suite à la consultation de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes :

- mission SPS : Mr Christophe LIAIGRE pour un montant de 5 820 € HT
- mission CT : APAVE pour un montant de 2 635 € HT.